

Commission de gestion du Conseil général de la ville de Sierre

Rapport sur les comptes de l'année 2012

Membres :

Sabine Rey, présidente
Gilles Barmaz
Eliane Campisi
Patrick Cretton
Sébastien Duc
Laurent Ducry, rapporteur
Jacques Herman
Stefan Julen
Anthony Lamon
Uli Salamin
Jérôme Zen-Ruffinen

Sierre, le 16 mai 2013

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG	3
1.2	RPT2 ET CAISSE DE PENSION	3
1.3	CONSTATATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURE DU BILAN	4
1.4	LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT	4
1.5	LES COMPTES D'INVESTISSEMENT	6
1.6	LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS	7
2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	8
2.1	10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8
2.2	30. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	8
2.3	40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTE	9
2.4	60. EAU ET ÉNERGIE	9
2.5	70. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, ÉDILITÉ ET URBANISME	9
3	CONCLUSIONS.....	10
3.1	INTRODUCTION	10
3.2	COMPTES DE FONCTIONNEMENT	10
3.3	COMPTES D'INVESTISSEMENT	11
3.4	CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES	11
3.5	DÉCISION.....	12

1 INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement du Conseil général de la commune de Sierre et du règlement communal d'organisation, la commission de gestion (Cogest) a examiné:

- les comptes 2012 de la ville de Sierre, en s'assurant de l'utilisation conforme des crédits budgétaires;
- la gestion du Conseil municipal.

Pour mener à bien ce mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2012 de la ville de Sierre, le procès-verbal de la commission des finances, ainsi que le rapport sur la révision des comptes de l'exercice 2012 établi par la fiduciaire FIDAG.

Les membres de la commission se sont entretenus avec les chefs de service, certains conseillers municipaux, ainsi qu'avec la Municipalité, représentée par Messieurs François Genoud et Jérôme Crettol, respectivement Président de la ville de Sierre et secrétaire communal.

La commission de gestion a finalement établi le présent rapport à l'attention des conseillers généraux, afin que ces derniers puissent délibérer sur les comptes lors du prochain plénum du Conseil général.

1.1 RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG

La Cogest a pris connaissance du message de la fiduciaire FIDAG qui a agi en qualité de réviseur des comptes de la ville de Sierre.

FIDAG conclut que les comptes annuels 2012 sont conformes aux prescriptions légales et que la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements. L'organe de révision recommande donc au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

1.2 RPT2 ET CAISSE DE PENSION

Les éléments qui ont eu le plus d'impact sur les finances de la ville de Sierre en 2012 sont:

- la RPT2 qui a généré d'importants écarts entre le budget et les comptes;
- la modification du plan de prévoyance professionnelle intervenue en 2012, avec le passage du régime de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations, ce qui a engendré une charge financière plus importante que prévue.

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur au 1er janvier 2008. Cette réforme, qui se fait dans un esprit de rationalisation des tâches publiques, est destinée à revitaliser le fédéralisme, tout en utilisant au mieux les deniers publics.

La RPT dispose de plusieurs mécanismes afin d'atteindre ses objectifs, dont:

- la péréquation des ressources visant à rétablir l'équilibre entre cantons riches et cantons pauvres (répartition des charges et des recettes plus équitables entre cantons, tendant à l'égalité);
- le désenchevêtrement des tâches qui consiste à attribuer à un seul niveau étatique (Confédération ou cantons) une tâche publique jusqu'alors assumée conjointement par les deux niveaux étatiques.

Les objectifs de la réforme ont dû être transposés au niveau cantonal, ce qui a impliqué une redéfinition des tâches entre le canton et les communes ainsi qu'une nouvelle péréquation intercommunale.

La mise en œuvre de la RPT s'est faite en plusieurs étapes. Dans un premier temps, les seules modifications législatives destinées à assurer la transposition au plan cantonal des lois fédérales ont été adoptées (RPT1). Des réformes plus substantielles ont été faites en 2011 et en 2012 (RPT2).

Le budget 2012 de la ville de Sierre a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 septembre 2011. Il a ensuite été soumis au Conseil général, qui après amendement, l'a approuvé lors de sa séance du 14 décembre 2011. Le budget 2012 a donc été approuvé avant que la RPT2 n'ait déployé tous ses effets.

La RPT a affecté tous les dicastères, en particulier celui de l'enseignement et de la formation.

Afin de permettre une comparaison avec les années précédentes, seul le coût net (différence entre charges et revenus) a été considéré pour l'analyse graphique de l'évolution des comptes de fonctionnement (section 1.4).

1.3 CONSTATATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURE DU BILAN

Alors que le budget 2012 prévoyait un excédent de revenu de 2'450.00 CHF, les comptes 2012 bouclent avec un bénéfice de 614'052.71 CHF, en baisse par rapport à 2011 (3'500'969.71 CHF). Le différentiel entre le budget 2012 et les comptes 2012 s'élève à 611'602.71 CHF.

Ces comptes 2012 dégagent une marge d'autofinancement de 10'596'727.71 CHF, en baisse par rapport à 2011 (12'708'587.46 CHF). Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget est par contre en augmentation par rapport à 2011 (76% au lieu de 60%). L'insuffisance de financement s'élève en 2012 à 6'383'725.99 CHF, contre 1'377'877.03 CHF en 2011.

Le total du bilan atteint un montant de 194'802'445.11 CHF, en augmentation de 9'414'499.81 CHF par rapport à 2011.

La fortune nette atteint un montant de 128'391'978.34 CHF, en légère augmentation par rapport à 2011 (127'777'925.63 CHF). Le patrimoine administratif atteint un montant de 119'172'020.27 CHF, représentant 61.2% de l'actif. Les placements atteignent un montant de 43'510'725.10 CHF, soit 22.3% de l'actif. Le solde, soit 16.5%, est constitué des débiteurs, des actifs transitoires et des disponibilités pour un total de 32'119'699.74 CHF.

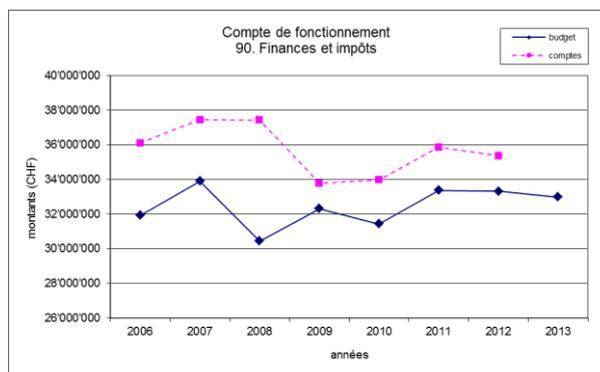
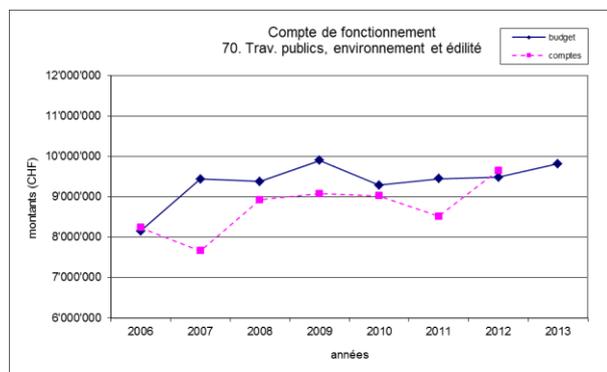
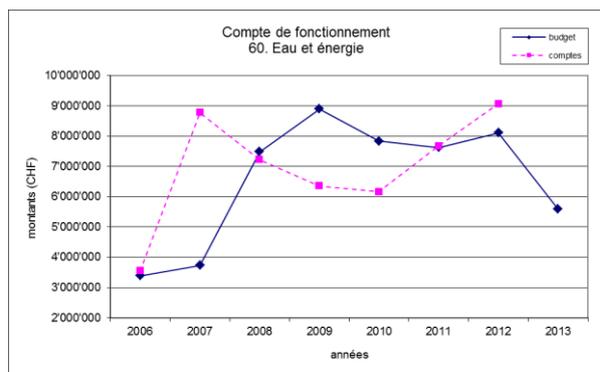
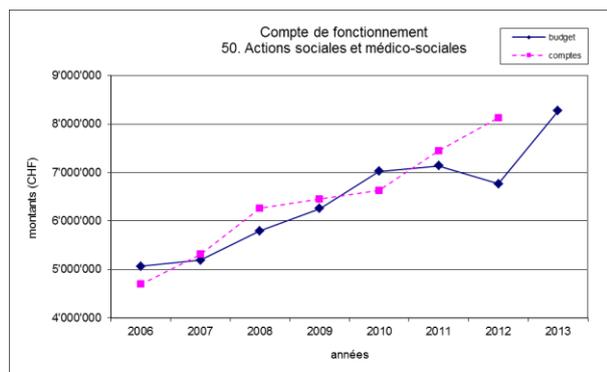
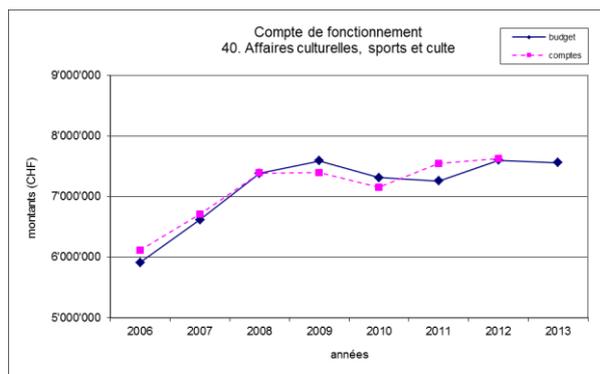
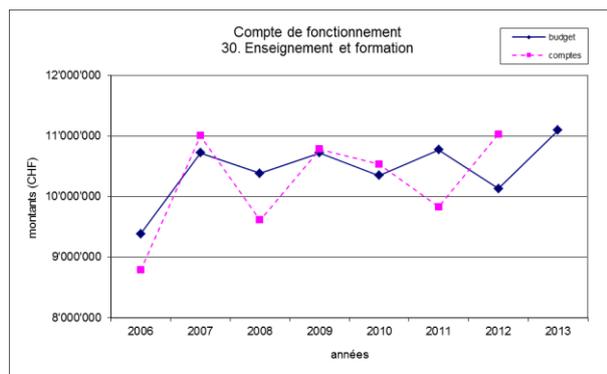
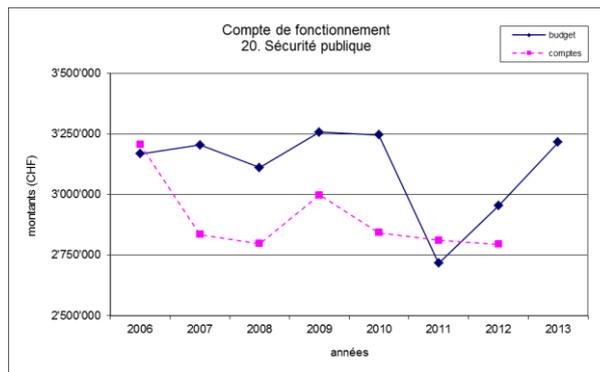
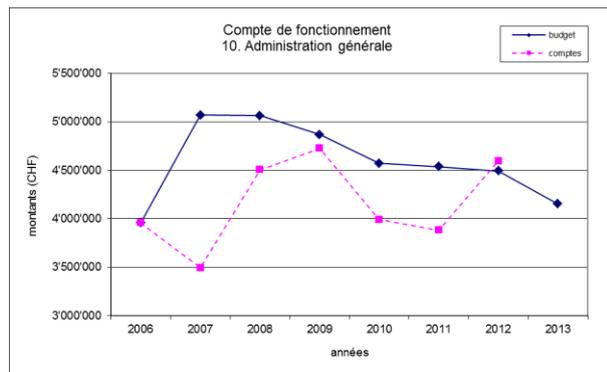
La dette brute atteint un montant de 61'060'470.52 CHF, en augmentation par rapport à 2011 (51'707'740.37 CHF). Les dettes à moyen et long termes atteignent un montant de 33'659'000.00 CHF, en augmentation par rapport à 2011 (24'666'000.00 CHF).

1.4 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous donne la répartition des charges et des revenus de fonctionnement (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

Catégorie	Charges		Revenus	
	Montant	%	Montant	%
10. Administration générale	6'847'507.72	8.27%	2'252'179.37	2.70%
20. Sécurité publique	6'818'801.00	8.24%	4'024'641.14	4.83%
30. Enseignement et formation	12'741'302.24	15.40%	1'712'725.67	2.05%
40. Affaires culturelles, sports et culte	8'386'127.39	10.13%	760'308.45	0.91%
50. Actions sociales et médico-sociales	8'183'925.70	9.89%	54'925.35	0.07%
60. Eau et énergie	10'164'889.12	12.28%	19'232'550.12	23.07%
70. Travaux publics, environnement, édilité	18'567'141.20	22.43%	8'913'730.02	10.69%
90. Finances et impôts	11'050'666.13	13.35%	46'423'353.09	55.68%
Total	82'760'360.50	100.00%	83'374'413.21	100.00%

Il nous paraît intéressant de faire une analyse par dicastère pour voir l'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus), alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).



Nous constatons de manière générale que les budgets 2012 des comptes de fonctionnement ont été respectés. Nous relevons toutefois les exceptions suivantes :

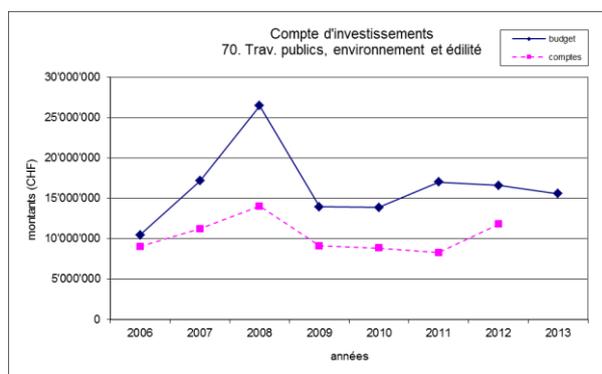
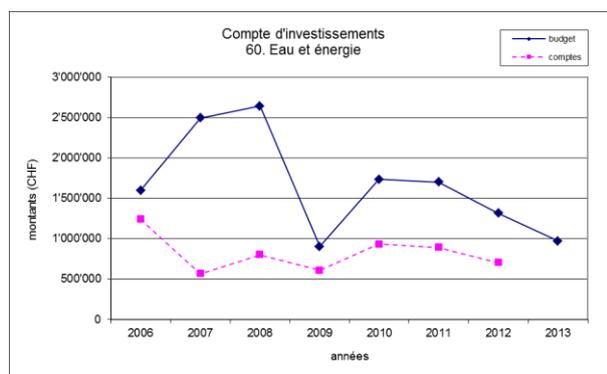
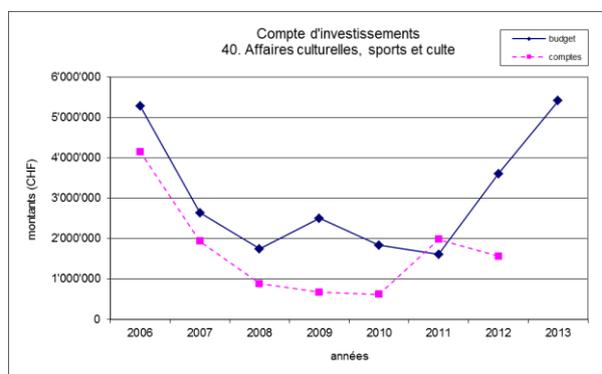
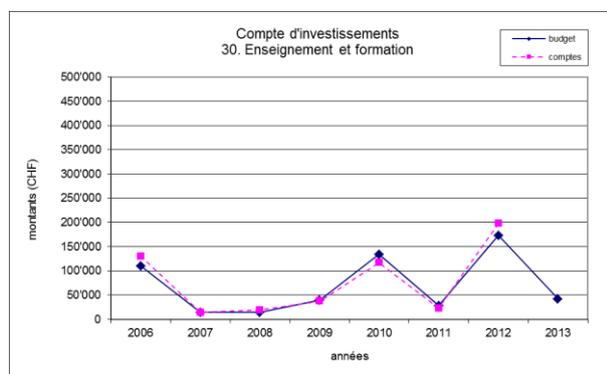
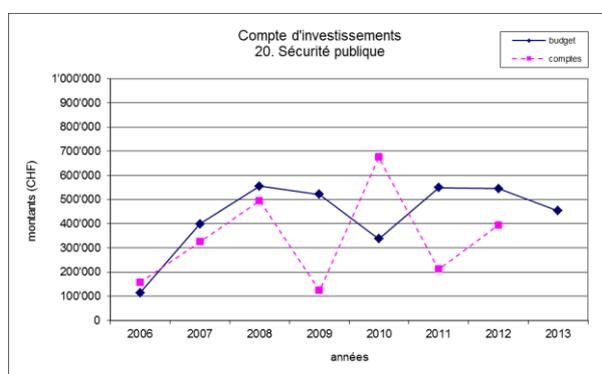
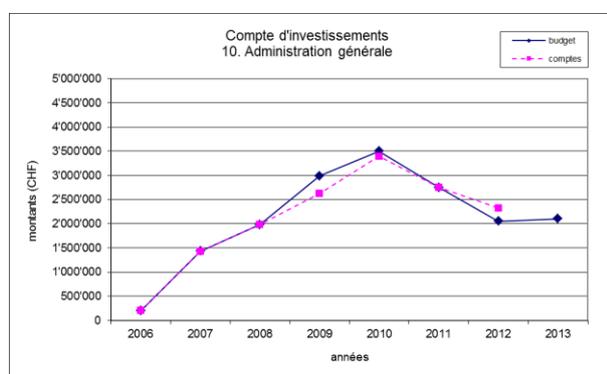
- un dépassement de 7.1% pour le dicastère 30 (Enseignement et formation) ;
- un dépassement de 16.6% pour le dicastère 50 (Actions sociales et médico-sociales) ;
- de forts dépassements dans certaines sous-rubriques du dicastère 40 (Affaires culturelles, sports et culte).

1.5 LES COMPTES D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des investissements par rapport au budget 2011 se situe à 76%, en nette augmentation par rapport à 2011 (60%). Le tableau ci-dessous donne la répartition des investissements (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

Catégorie	Dépenses		Recettes	
	Montant	%	Montant	%
10. Administration générale	2'322'520.00	11.80%	0.00	0.00%
20. Sécurité publique	507'350.26	2.58%	113'376.50	4.20%
30. Enseignement et formation	235'233.45	1.20%	37'300.00	1.38%
40. Affaires culturelles, sports et culte	1'564'228.20	7.95%	0.00	0.00%
50. Actions sociales et médico-sociales	0.00	0.00%	0.00	0.00%
60. Eau et énergie	766'103.95	3.89%	64'050.00	2.37%
70. Travaux publics, environnement, édilité	14'282'020.50	72.58%	2'482'276.15	92.04%
90. Finances et impôts	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Total	19'677'456.36	100.00%	2'697'002.65	100.00%

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution des différents comptes au cours du temps (différence entre dépenses et recettes).



1.6 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS

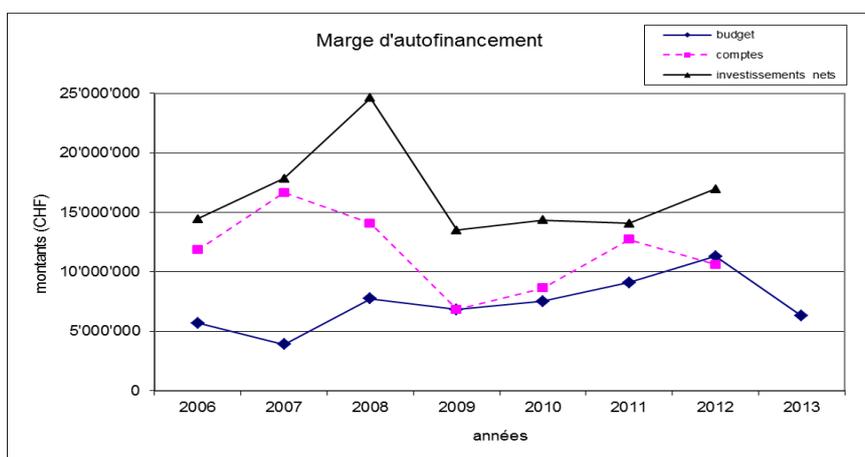
La marge d'autofinancement se monte à 10'596'727.71 CHF, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 62.41%, en baisse par rapport aux comptes 2011 (12'708'587.46 CHF, 90.22%).

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget 2012 se situe à 76%, en augmentation par rapport à 2011 (60%).

Le graphique ci-dessous illustre le rapport entre les investissements nets et la marge d'autofinancement. Si en 2011, la marge d'autofinancement était quasi suffisante pour couvrir les investissements (taux de couverture de 90.22%), on constate en revanche pour les comptes 2012 que cela n'est plus le cas (taux de couverture de 62.41%). L'évolution du taux de couverture s'explique principalement par les raisons suivantes :

- baisse de l'excédent de revenu des comptes de fonctionnement d'environ 2.9 millions CHF;
- augmentation des investissements nets d'environ 2.9 millions CHF (taux de réalisation plus élevé).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
marge d'autofin. (budget)	5'679'182	3'897'710	7'730'382	6'840'361	7'520'560	9'101'300	11'273'150	6'306'180
marge d'autofin. (comptes)	11'841'065	16'659'842	14'065'256	6'840'361	8'620'728	12'708'587	10'596'728	
investissements nets	14'459'529	17'863'743	24'643'899	13'502'676	14'365'219	14'086'464	16'980'454	
taux de couverture	81.89%	93.26%	57.07%	50.66%	60.01%	90.22%	62.41%	



2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

Ne sont reportés ci-après que les éléments principaux qui sont ressortis des entretiens avec le Président, les conseillers municipaux et les chefs de service.

2.1 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.102.303.00 Charges sociales 10.102.307.01 Dotations spéciales prévoyance professionnelle

La décision du passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations est intervenue le 1^{er} avril 2012, d'où les écarts constatés par rapport au budget.

En outre, ce changement de primauté a entraîné pour les collaborateurs de la ville une diminution des avoirs de libre-passage, que le Conseil municipal a décidé de compenser entièrement. Cette décision était nécessaire pour obtenir un accord lors de la décision de passer à la primauté des cotisations (décision paritaire).

10.409.423.01 Redevances publicitaires

Aucune recette publicitaire n'est réalisée, bien que budgétisée à 60'000 CHF. Tout en ayant conscience que les services concernés sont parmi les plus sollicités de l'administration communale, la Cogest demande de concrétiser ce dossier.

10.500.364.00 Office du tourisme

Suite au changement opéré à la tête de la promotion économique, le mandat débuté en 2011 n'a pas été poursuivi en 2012. Il s'agissait en l'espèce de poursuivre et concrétiser l'étude établie par un consultant externe. Il est dans ce cas précis regrettable que le suivi des dossiers lors d'un changement de collaborateur ne soit pas assuré de manière plus efficace. L'étude ayant été financée, il aurait été opportun d'au moins analyser les possibilités de poursuivre le projet financé en 2011.

La Cogest espère que la ville saura se doter d'une politique touristique ciblée, réaliste, et coordonnée avec le Service culturel et l'Office du tourisme.

2.2 30. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

30.200.302.05 Traitement personnel enseignant primaire 30.200.303.01 Charges sociales personnel enseignant primaire 30.200.361.01 Contribution communale au personnel enseignant primaire 30.209.461.10 Subvention personnel enseignant primaire

Avec la RPT2, la loi concernant la contribution des communes au traitement du personnel enseignant dans les écoles primaires et les cycles d'orientation a été abrogée. Dorénavant, la contribution communale au traitement du personnel enseignant et aux charges d'exploitation des institutions spécialisées est basée sur un coût moyen par élève, appliqué pour chaque élève domicilié sur la commune. Ceci explique les variations importantes de ces comptes par rapport au budget et aux années précédentes.

2.3 40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTE

La Cogest s'étonne du nombre d'attributions de crédits supplémentaires de ce dicastère. La mise en place de critères objectifs est nécessaire, ce qui permettra, non pas de limiter la marge de manœuvre du Conseil municipal, mais de statuer de manière rigoureuse et pertinente sur les demandes.

De plus, la Cogest estime que toutes les demandes devraient être connues lors de l'établissement du budget, afin de permettre une gestion efficace des montants à disposition.

40.25 Théâtre les Halles

Le dépassement budgétaire (16.74%) généré par les Halles durant l'exercice 2012 a attiré l'attention de la Cogest. Si la communalisation toute récente du Théâtre nécessite des coûts de mise en place et d'adaptation, la Cogest demande le respect du budget et la maîtrise des coûts liés à la gestion du Théâtre.

40.300.365.00 Sociétés sportives

La Cogest a constaté que le Conseil municipal a acheté une loge (30'000 CHF) au HC Sierre dans le cadre d'un crédit supplémentaire. Si elle comprend l'importance de soutenir le club, elle s'interroge sur l'opportunité du moyen utilisé.

2.4 60. EAU ET ÉNERGIE

2810 Fonds de renouvellement service de l'eau

Ce fonds est désormais insuffisant (94'030 CHF fin 2012, contre 440'790 CHF fin 2011) pour couvrir de nouveaux déficits. Une révision des tarifs d'eau est nécessaire, car ce service doit être autofinancé.

2.5 70. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, ÉDILITÉ ET URBANISME

70.210.318.03 Routes et parkings – Etudes et divers

Le budget pour les études de l'année 2012 a été établi en juin 2011, ce qui explique une marge d'erreur importante. Un crédit supplémentaire a été accordé par la commune afin de compléter une étude de recensement du trafic réalisée par le canton (66'019.80 CHF). Avec la nouvelle ordonnance cantonale entrée en vigueur fin 2012, chaque crédit supplémentaire dépassant 10% d'une rubrique et 50'000 CHF devra être approuvé par le Conseil général.

70.320.352.00 Elimination des ordures – UTO, Uvrier

De 1995 à aujourd'hui, la quantité de déchets collectés par la commune a augmenté de 20%. La part des déchets valorisables est passée de 20% à 33% durant le même laps de temps. Sécuritas effectue des contrôles depuis début 2013, et le nombre d'amendes liées au tourisme des déchets a nettement augmenté. Le poste pour le contrôle des ordures sera prochainement repourvu.

3 CONCLUSIONS

3.1 INTRODUCTION

La Cogest a analysé les comptes 2012 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les conseillers municipaux, les chefs de service et par MM. François Genoud et Jérôme Crettol. Nous adressons nos remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration et des services techniques de la ville de Sierre pour leur disponibilité et leur engagement de qualité.

La Cogest a pris connaissance du rapport établi par la fiduciaire FIDAG SA. Ce rapport révèle que les principes adoptés par la Municipalité en matière de tenue de la comptabilité sont conformes aux exigences relevant de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 et que l'organisation comptable et financière est parfaitement adaptée aux besoins et fonctionne bien. La Cogest demande au Conseil municipal de tenir compte des recommandations de la fiduciaire.

3.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

La Cogest relève que les comptes 2012 bouclent sur un bénéfice de 614'053 CHF. Il faut toutefois relever qu'abstraction faite des effets de la RPT2, les charges de la plupart des dicastères sont en augmentation par rapport à 2011.

Catégorie	Evolution des charges entre 2011 et 2012	Evolution des recettes entre 2011 et 2012	Evolution des coûts nets entre 2011 et 2012
10. Administration générale	+ 8.3%	- 7.7%	+ 18.4%
20. Sécurité publique	+ 11.5%	+ 21.9%	- 0.6%
30. Enseignement et formation	- 39.8%	- 84.9%	+ 12.2%
40. Affaires culturelles, sports et culte	+ 5.7%	+ 96.9%	+ 1.1%
50. Actions sociales et médico-sociales	+ 8.9%	- 19.6%	+ 9.2%
60. Eau et énergie	+ 3.9%	+ 10.2%	+ 18.2%
70. Travaux publics, environnement, édilité	+ 6.4%	- 0.2%	+ 13.4%
90. Finances et impôts	- 2.5%	- 1.6%	- 1.3%

Cette évolution des charges a fort heureusement été compensée par une hausse des revenus, en particulier les recettes issues des aménagements de production électrique (+ 650'000 CHF), ainsi que par une diminution des amortissements (-1.2 Mio CHF) suite à des reports d'investissements. Comme les revenus de production électrique devraient s'afficher en baisse ces prochaines années, alors que les amortissements et charges induites vont eux augmenter, un déséquilibre des finances communales est prévisible. Le budget 2013, qui prévoit un déficit de 5.5 Mio CHF, est à ce titre révélateur. La Cogest demande par conséquent à la Municipalité de prendre des mesures afin de diminuer les charges de fonctionnement et de revenir à un équilibre budgétaire en cours de législature. Nous réitérons la recommandation de la Cogest (rapport des comptes 2011), à savoir de prendre des mesures allant dans le sens d'une recherche ciblée de nouveaux revenus.

3.3 COMPTES D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget s'est établi à 76%, ce qui est satisfaisant. La Cogest se réjouit de l'inauguration du centre scolaire de Borzuat, de l'avancement des travaux au CO de Goubing et des divers aménagements réalisés.

Elle note néanmoins que la marge d'autofinancement ne s'élève plus qu'à 10'596'728 CHF, ce qui représente un découvert de financement de 6'383'726 CHF et un taux de couverture des investissements nets de 62.41% contre 90.12% en 2011.

Il est évidemment souhaitable que les investissements validés par le Conseil général puissent s'effectuer dans des délais raisonnables. Le rythme des investissements devra toutefois être en adéquation avec l'évolution de la marge d'autofinancement.

3.4 CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Dans la version actuelle du règlement du Conseil général daté du 6 octobre 2004, l'article 22 stipule notamment que *le Conseil général délibère et décide de l'approbation de crédits supplémentaires, pour autant que ces derniers dépassent de 10% la dépense prévue à la rubrique budgétisée.*

Or cet article a été modifié juste après l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi régissant les communes (LCO du 5 février 2004). Celle-ci précise à son article 77 al. 3 que *des dépassements de crédit sont admis pour les dépenses urgentes ou fixées dans une loi ou couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes; ils doivent être soumis à l'autorité compétente au plus tard avec les comptes.* C'est sur cet article que s'est appuyé le Conseil municipal de 2004 à 2012 pour gérer les crédits supplémentaires.

Si la Cogest comprend bien la nécessité de débloquer des fonds supplémentaires pour parer à des événements imprévus telle que l'évacuation d'éboulis, elle ne voit pas en quoi les 50'000.00 CHF versés au Sismics Festival ou les 250'000.00 CHF utilisés pour construire des blocs vestiaires à la patinoire constituent des dépenses urgentes (étant entendu que ces dépenses ne sont ni fixées dans une loi, ni couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes).

La modification de l'ordonnance sur la gestion financière des communes intervenue en décembre 2012 redonne voix au chapitre au Conseil général, par le biais de l'article 69 quinquies qui règle de manière plus stricte le recours aux crédits supplémentaires:

¹ *Si un crédit budgétaire est insuffisant pour remplir la tâche prévue, un crédit supplémentaire doit être demandé. Un crédit supplémentaire est décidé pour les dépenses urgentes ou fixées dans une loi ou couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes.*

² *Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire.*

³ *Demeure réservée l'approbation du conseil général dans la mesure où le crédit supplémentaire dépasse dix pour cent de la rubrique budgétée et 50'000 francs.*

La commission de gestion sera attentive au respect de ce point de l'ordonnance.

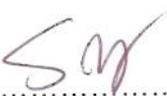
3.5 DÉCISION

La Cogest accepte à l'unanimité le présent rapport, et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2012 de la ville de Sierre, datés du 10 avril 2013.

COMMISSION DE GESTION

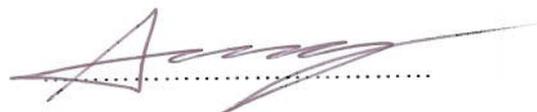
Sabine Rey

Présidente


.....

Laurent Ducry

Rapporteur


.....

Références RPT:

<http://www.efd.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00573/00865/?lang=fr>
(brochure de la Confédération)

http://www.vs.ch/Press/DS_3/CC-2010-11-11-17843/fr/Dossier_complet_fr.pdf
(informations de l'Etat du Valais)